

Réfection du réseau de drainage du parc Kemp (CP000992) Foire aux questions

	Questions	Réponses
1	Quels sont l'objectif et la portée du projet?	<p>Le drainage de l'ensemble du secteur du parc Kemp est assuré par des fossés en bordure de route, dont beaucoup ont perdu au fil des ans leur capacité à évacuer correctement les eaux de ruissellement et les eaux provenant des pompes de puisard en raison de la sédimentation naturelle, du comblement des fossés et de la densification.</p> <p>À la suite d'une étude sur le drainage réalisée en 2023-2024, il a été déterminé que des améliorations étaient nécessaires dans l'ensemble du secteur du parc Kemp afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales et d'atténuer les risques d'inondation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • remettre les fossés en état là où cela est nécessaire en effectuant des travaux d'excavation, en éliminant la végétation ou en niveling le sol afin d'assurer un drainage efficace et d'éloigner l'eau des propriétés; • remplacer ou nettoyer les ponceaux des entrées de cour et des rues lorsque leur état ou leur profondeur l'exige; • réacheminer l'eau qui s'accumule dans l'emprise de la Ville vers des exutoires appropriés sur la rue Bank et atténuer les problèmes de drainage des propriétés privées. <p>Les améliorations seront apportées dans l'emprise de la Ville. Des travaux devraient avoir lieu dans toutes les rues du secteur du parc Kemp et dans la partie ouest de la rue Bank, le long de la communauté.</p>
2	Quand les travaux devraient-ils commencer?	Les travaux devraient démarrer à la fin du printemps 2026 et être terminés à l'été 2027. Des avis détaillés seront envoyés avant le début des travaux.
3	Que fait-on dans le cadre des études techniques pour déterminer les améliorations à apporter au réseau de drainage?	<p>Une étude sur le drainage a été réalisée dans le parc Kemp en 2023-2024 afin de dresser la liste des problèmes de drainage et de recommander des mesures correctives et un calendrier de mise en œuvre. L'étude a nécessité des visites sur place et la documentation des observations faites sur le terrain, notamment en ce qui concerne les ponceaux obstrués et les zones d'accumulation d'eau.</p> <p>À l'été 2025, les études préliminaires ont commencé après que les données de base ont été recueillies, notamment un relevé topographique visant à confirmer les élévations des infrastructures actuelles afin que l'on puisse cibler les zones problématiques. Des solutions techniques ont été élaborées lors de discussions entre l'expert-conseil et la Ville, puis présentées au public à l'automne 2025.</p>

		Les commentaires du public, les relevés sur le terrain et la modélisation détaillée des eaux pluviales dans les conditions proposées sont actuellement examinés en vue du dépôt des études techniques détaillées à l'hiver 2026, avant le début des travaux.
4	Quelles sont les profondeurs et les pentes prévues pour les fossés proposés?	<p>La profondeur des fossés devrait généralement varier entre 0,7 m et 1,0 m, avec des pentes latérales d'environ 3 h/1V (33 %).</p> <p>Veuillez vous reporter à l'exemple de section transversale de fossé ci-dessous. Il convient de noter que la profondeur ou la pente peuvent varier en fonction des contraintes propres à chaque emplacement.</p>
5	Quel sera le diamètre tuyaux des ponceaux des entrées de cour et en quel matériau seront-ils fabriqués?	<p>Les tuyaux de remplacement seront de taille similaire à ceux en place actuellement, d'un diamètre compris entre 0,3 m et 0,4 m, et seront en acier ondulé.</p>
6	À quelles restaurations peut-on s'attendre lorsque les ponceaux d'allée sont remplacés?	<p>Les aménagements paysagers privés, les entrées de cour et les allées perturbés par les travaux seront remis en état. L'entrepreneur remettra en état les parties des entrées de cour endommagées par les travaux, mais il se peut qu'un joint soit apparent dans l'entrée, ce qui est pratique courante à la Ville.</p> <p>Veuillez vous reporter à l'exemple de section transversale d'un ponceau d'entrée de cour ci-dessous.</p>

		sera ajusté progressivement au niveau du sol (c.-à-d. le gazon) pour des raisons de sécurité et pour faciliter l'entretien.
7	Les plans préliminaires ne montrent pas de travaux importants devant ma maison. À quoi dois-je m'attendre?	Bien que les plans préliminaires ne montrent pas de travaux importants devant votre maison par rapport à d'autres endroits, les travaux devraient néanmoins améliorer le drainage de l'ensemble du secteur. Les fossés actuels qui ne sont pas indiqués comme devant être recreusés seront débarrassés des végétaux et des débris si nécessaire, et les ponceaux qui ne sont pas indiqués comme devant être remplacés feront l'objet d'une inspection afin que l'on puisse déterminer s'ils doivent être remplacés, nettoyés ou recreusés. Il est à noter que la nature des travaux d'amélioration du drainage est susceptible de changer au fur et à mesure que les études techniques progressent.
8	Ce projet est-il réalisé en raison des nouveaux logements construits dans la communauté?	Les récents projets immobiliers et la densification de la communauté ne sont pas les seules raisons à l'origine du projet. Au fil des ans, bon nombre de fossés ont perdu leur capacité à évacuer correctement les eaux de ruissellement en raison de la sédimentation naturelle et du fait qu'ils ont été comblés, en plus de la densification.
9	Le projet permettra-t-il d'améliorer le drainage des terrains privés?	Le drainage des terrains privés devrait être amélioré grâce à la redirection des eaux de ruissellement qui s'accumulent dans l'emprise de la Ville. Il convient de noter que les problèmes de drainage localisés sur des propriétés privées qui ne sont pas dus aux eaux pluviales provenant de l'emprise de la Ville (p. ex., les points bas dans les cours arrière qui ne peuvent pas être drainés vers les fossés en bordure de route) restent du ressort des propriétaires. Toutefois, les terrains sur lesquels ces problèmes étaient auparavant aggravés par les conditions de drainage de l'emprise de la Ville seront moins affectés.
10	Pourquoi des fossés et des ponceaux sont-ils ajoutés à certains endroits où il n'y en a pas actuellement ou n'étaient pas nécessaires auparavant?	Il est impossible de déterminer l'approche à adopter pour le projet en se basant sur les conditions historiques en raison des changements survenus dans la communauté au cours des dernières décennies, notamment la sédimentation naturelle, le comblement des fossés et la densification. Aux endroits où l'évacuation de l'eau dans l'emprise de la Ville exige un réacheminement des flux afin d'atténuer les risques d'inondation sur les propriétés privées, le projet prévoit la construction de fossés et de ponceaux afin de permettre le réacheminement de l'eau vers des exutoires appropriés.
11	Des travaux seront-ils effectués sur des propriétés privées?	Le projet ne devrait pas comporter de travaux sur des propriétés privées. Si des travaux doivent être effectués sur votre propriété, la Ville d'Ottawa communiquera avec vous afin d'obtenir votre consentement.

12	Le refoulement de ma pompe de puisard sera-t-il affecté pendant les travaux?	Les tuyaux de refoulement des pompes de puisard seront protégés pendant les travaux. Toutefois, si votre refoulement est enterré ou raccordé directement à un ponceau, veuillez en informer l'équipe responsable du projet afin que nous puissions prévenir l'entrepreneur de son emplacement exact ou approximatif avant le début des travaux.
13	Le système d'irrigation de ma cour avant sera-t-il affecté par les travaux?	Si vous disposez d'un système d'irrigation, veuillez communiquer avec l'équipe responsable du projet afin d'en discuter avant le début des travaux.
14	L'accès à mon entrée de cour sera-t-il compromis pendant les travaux?	L'accès aux entrées de cour devrait être maintenu pendant la majeure partie des travaux, à l'exception des travaux liés aux ponceaux d'entrée de cour dont le remplacement est jugé nécessaire. Si l'accès à une entrée de cour devait être compromis, l'entrepreneur devra en aviser les propriétaires au moins 24 heures à l'avance et leur fournir des vignettes de stationnement sur rue, le cas échéant.
15	Les rues seront-elles fermées pendant les travaux?	Des fermetures temporaires seront nécessaires pendant les travaux afin de permettre la réfection des ponceaux traversant les rues locales de la communauté. Les fermetures de rues et les détours seront indiqués par une signalisation appropriée et des avis.
16	Les travaux auront-ils une incidence sur les services publics?	Aucune incidence sur les services publics n'est prévue. L'entrepreneur doit localiser toutes les installations de services publics avant le début des travaux et doit faire preuve de prudence lorsqu'il effectue des travaux d'excavation à proximité d'infrastructures souterraines. Si des interruptions sont prévues, elles seront communiquées aux résidents concernés avant le début des travaux.
17	Les chaussées seront-elles réasphaltées après les travaux?	Seules les parties de la chaussée touchées par les travaux (p. ex. remplacement des ponceaux) seront réasphaltées.
18	Le stationnement sur rue sera-t-il affecté pendant les travaux?	Le stationnement sur rue devrait être affecté de manière ponctuelle lorsque la largeur des rues sera temporairement réduite pour permettre la réalisation des travaux.
19	Les boîtes aux lettres de Postes Canada seront-elles déplacées pendant les travaux?	Les boîtes aux lettres de Postes Canada devront probablement être déplacées pendant les travaux. Ce déplacement sera coordonné avec Postes Canada avant le début des travaux. Des avis seront envoyés aux résidents concernés.